

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 231/2019

OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Rues : de Wormhout (en Agglomération), d'Oudezeele et Impasse de Cassel– Sté COQUART & FILS.

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande en date du 04/11/2019 – de Mme DORE Karine – Sté COQUART & FILS – 10 ter rue Wathieumetz – 62130 St Michel Sur Ternoise ;

CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité pour la réalisation de travaux de forages dirigés pour le renouvellement de ligne électrique Haute Tension HTA pour Enedis.

A R R E T E :

ARTICLE 1 : La circulation sera restreinte avec empiètement sur la chaussée et limitée à 30km/h, Rues : de Wormhout (en Agglomération), d'Oudezeele et Impasse de Cassel, à partir du 18 novembre 2019 pour une durée d'intervention des travaux de 35 jours.

ARTICLE 2 : le stationnement et le dépassement seront interdits au droit des travaux pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 3 : la Sté COQUART & FILS – 10 ter rue Wathieumetz – 62130 St Michel Sur Ternoise, chargée des travaux, mettra en place la signalisation nécessaire.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame Del Litto, responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – **e-mail :**

voirie.dunkerque@lenord.fr –

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – **e-mail :**

cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr

- Mme DORE Karine - Sté COQUART & FILS – 10 ter rue Wathieumetz – 62130 St Michel Sur Ternoise – **e-mail :** karine.dore@coquart.eu

Fait à HERZEELE, le 05 novembre 2019

Le Maire,
R.LAPORTE

ARRETE RENDU EXECUTOIRE

PUBLIE et/ou NOTIFIE le : 05 novembre 2019

Le Maire,
R.LAPORTE

